

# APRÈS LA 3<sup>E</sup>

# JE CHOISIS L'APPRENTISSAGE



## C'EST QUOI ?

**Je prépare un diplôme en partageant mon temps entre le travail en entreprise et les cours en Centre de Formation des Apprentis (CFA).**

Je passe une semaine en établissement scolaire et 3 semaines en entreprise. Ce rythme peut varier.

**Les avantages :**

- ↳ j'ai une expérience professionnelle
- ↳ je suis rémunéré/e
- ↳ je valide un diplôme
- ↳ je suis accompagné/e dans mes démarches au CFA et dans l'entreprise

Je peux faire un apprentissage en agriculture, restauration, artisanat, mécanique, BTP, commerce, gestion, santé, social, électricité, logistique,...

**Entre le 15 juin et le 15 décembre**, je signe (ou mon représentant légal si je suis mineur/re) un contrat d'apprentissage avec mon employeur et le CFA.

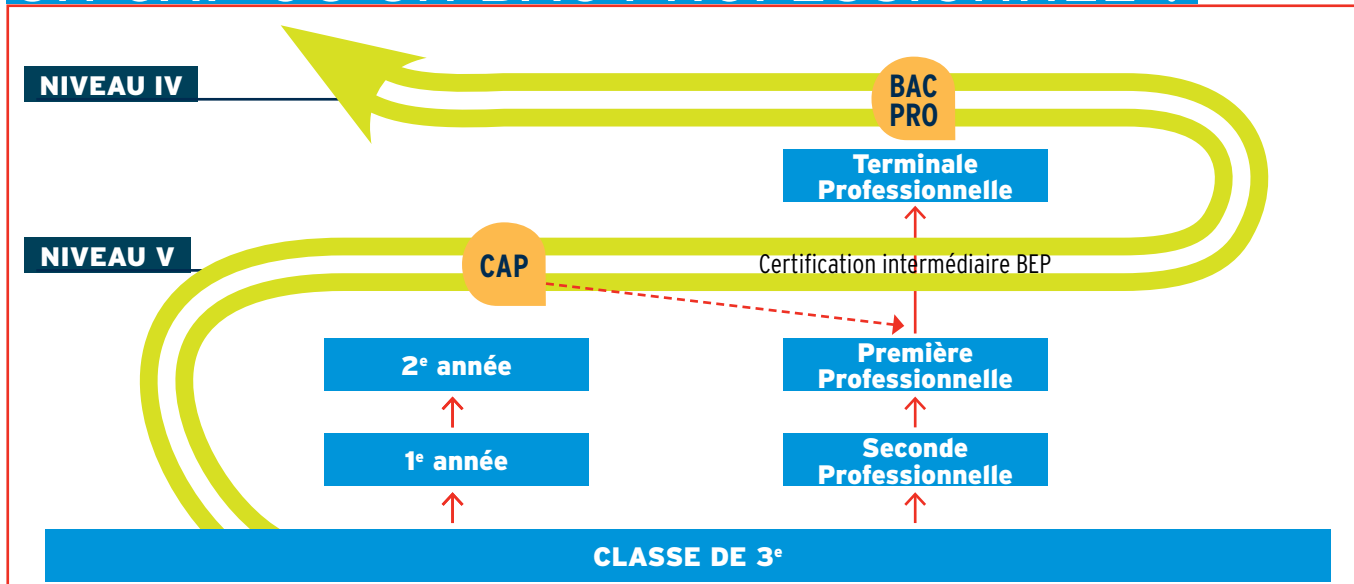
C'est un contrat de 2 ou 3 ans selon le diplôme.

## J'AI MOINS DE 16 ANS, PUIS-JE FAIRE UN APPRENTISSAGE ?

J'ai 15 ans et je sors d'une classe de 3<sup>ème</sup> → Je peux signer un contrat d'apprentissage.

↳ Je sors de 3<sup>ème</sup> et j'aurai 15 ans entre septembre et décembre de la même année. → Je peux signer un contrat d'apprentissage MAIS il ne commencera que le jour de l'anniversaire de mes 15 ans. En attendant, je suis les cours au CFA.

## UN CAP OU UN BAC PROFESSIONNEL ?



## JE SUIS SALARIÉ/E

Le contrat inscrit les engagements de mon maître d'apprentissage ainsi que les miens. **A retenir** : l'entreprise doit me confier des activités en lien avec le diplôme que je prépare.

### COMBIEN D'HEURES PAR SEMAINE, DE JOURS DE VACANCES ?

35 h par semaine.

Si j'ai moins de 18 ans, j'ai 2 jours de repos consécutifs par semaine, je ne travaille pas de 22h à 6h du matin sauf dans certaines branches (boulangerie, restauration, ...)

J'ai 5 semaines de congés payés par an + 5 jours rémunérés pour préparer mes examens.

Pour tout savoir : je consulte le site [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr) > Travail > Contrat et carrière > Alternance > Apprentissage > Conditions de travail de l'apprenti : durée, congés, droits, ...

### COMBIEN JE GAGNE ?

Rémunération mensuelle minimale d'un apprenti au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (salaire brut = salaire net)

Les retenues sur salaire pour avantages en nature (nourriture ou logement) prévus au **contrat d'apprentissage** ne doivent pas dépasser 75 % du salaire.

Je calcule mon salaire en ligne sur [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr) > Alternant > Simuler la rémunération.

Situation	Moins de 18 ans	18-20 ans	21 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	374,62 €	614,37 €	794,19 €
2 <sup>ème</sup> année	554,43 €	734,25 €	914,06 €
3 <sup>ème</sup> année	794,19 €	974,00 €	1 168,80 €

## JE VAIS EN COURS...

➔ dans un **CFA**, c'est-à-dire un Centre de formation d'apprentis,

➔ dans un **lycée professionnel**, c'est à dire une Unité de formation d'apprentis (UFA) dans un lycée,

➔ dans une **MFR**, c'est-à-dire une Maison famille Rurale,

un enseignant référent du CFA fera le lien entre le maître de stage et moi. Il pourra également m'aider dans ma vie quotidienne (transports, logement,...)

## J'AI DES DOUTES SUR MON CHOIX DE FORMATION

➔ J'en parle :

- à ma/mon professeur/e principal/e
- à la/le psychologue de l'Éducation nationale EDO (ex-COP) de mon collègue (sur rendez-vous).

➔ Je vais :

- au Centre d'information et d'orientation (CIO) près de chez moi. **Les adresses ici.**
- aux journées portes ouvertes des centres de formation. Toutes les dates sur [www.onisep/besancon](http://www.onisep/besancon) > Forums | JPO | Salons > JPO collèges, lycées, LP, MFR, CFA.

➔ Je consulte :



- le guide « **Après la 3<sup>ème</sup>** » [www.onisep.fr/besancon](http://www.onisep.fr/besancon) > Publications de Franche-Comté.



- le site [www.onisep.fr/besancon](http://www.onisep.fr/besancon) > Dans la Voie Pro



- le guide ONISEP « **un CAP pour un métier** », sur [www.onisep.fr/besancon](http://www.onisep.fr/besancon) > Publications en Franche-Comté



➔ Je visionne des vidéos, des témoignages, je réponds à des quizz sur [www.onisep.fr/voie-pro](http://www.onisep.fr/voie-pro)

➔ Je fais une immersion en lycée professionnel ou dans un CFA.

# MES DEMARCHES A FAIRE

## JE CHERCHE UN EMPLOYEUR

Qui peut m'embaucher ? Tout employeur, privé ou public, entreprise, association, profession libérale (ex. : un artisan).

A retenir : une promesse d'embauche n'est pas un contrat !

- Je rédige mon cv directement en ligne sur <http://cvenligne.onisep.fr>
- Je rédige une lettre de motivation.
- Je consulte les offres d'emploi sur les sites internet suivants :

### EN FRANCHE-COMTÉ :

[www.apprentissage.bourgognefranche-comte.fr](http://www.apprentissage.bourgognefranche-comte.fr), la page **Facebook CFA de Bourgogne Franche-Comté**

[www.franche-comte-alternance.com](http://www.franche-comte-alternance.com)

[www.cfai.org](http://www.cfai.org), le site des CFA de l'Industrie en Franche-Comté

### NATIONAL :

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

<http://www.bourse-apprentissage.com>

- Je réponds aux offres trouvées et j'envoie des candidatures spontanées dans les entreprises où j'aimerais travailler.
- J'en parle autour de moi : commerçants, amis, collègues de mes parents, ...
- Je me prépare aux entretiens d'embauche (tenue vestimentaire, motivation, connaissances sur l'entreprise...)
- Je contacte le CFA qui peut me proposer un employeur.

## PERSONNES A CONTACTER

- Retrouvez les coordonnées des personnes ressources à contacter dans les CFA, sur notre site internet



## JE CHERCHE UN CENTRE DE FORMATION

- Je consulte le guide « **Après la 3<sup>ème</sup>** » que m'a remis mon professeur principal. J'y trouve pages 46 à 50 la liste des établissements scolaires par apprentissage, leurs formations et leurs adresses.
- Je consulte la liste des formations sur le site [www.orientation-formation-emploi.org](http://www.orientation-formation-emploi.org)

## C'EST LA RENTRÉE ET JE N'AI PAS D'EMPLOYEUR

Le contrat d'apprentissage peut être signé jusqu'à 3 mois après le début des cours. Si je n'ai pas de solution, je contacte mon collègue d'origine et / ou le CIO le plus proche de chez moi. **Les adresses ici.**



## JE VEUX PARTIR A L'ÉTRANGER

Toutes les infos pour partir depuis la Franche-Comté sur :

[mavoieproeurope.onisep.fr](http://mavoieproeurope.onisep.fr)



# SI JE TRAVAILLE, AI-JE ENCORE DROIT À DES AIDES ?

## LE CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE...

➔ **Participe à mes dépenses** de transport, d'hébergement et de restauration des apprentis.

Je retire mon dossier à partir du 1er janvier au CFA et je le ramène avant le 31 mars de l'année scolaire en cours. Tout savoir sur [www.bourgognefranche-comte.fr](http://www.bourgognefranche-comte.fr) > Guide des aides (colonne de gauche) > Choisir son département > Je suis : particulier > Domaine : apprentissage

➔ **Finance un Fonds social des apprentis.**

Le CFA peut débloquer une aide si j'ai des difficultés pour payer mon transport, mon logement, mes frais de santé, mon matériel scolaire. L'enseignant référent du CFA peut me renseigner et m'aider dans mes démarches.

➔ Verse au CFA une aide au premier équipement des apprentis (tenues, matériels, ...)

## KIT PARENTS ONISEP

[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) > Parents > Vos questions nos réponses > Mon enfant est apprenti/e

## JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP.

Je peux bénéficier d'aménagements et d'aides financières spécifiques.

Je me renseigne auprès de la MDPH de votre mon département, ou sur les sites internet :

[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) > Vos aides et services > Accéder à l'emploi > Aides au contrat d'apprentissage.

[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr) > Au service des personnes > Aide à l'apprentissage

## CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

**Allocations familiales :**

mes parents peuvent les percevoir jusqu'à mes 20 ans, et l'allocation de rentrée scolaire jusqu'à mes 18 ans si mon salaire ne dépasse pas 55% du smic

**Allocation logement :** elle peut être obtenue si j'occupe un logement indépendant de mes parents.

## SNCF Des abonnements régionaux

au TER Transports express régionaux :

l'abonnement élève-étudiant-apprenti AEEA  
Je me renseigne dans une gare SNCF ou sur le site [www.ter.sncf.com/bourgogne-franche-comte](http://www.ter.sncf.com/bourgogne-franche-comte) > Tarifs & Achats > Les Abonnements concernés > L'abonnement l'élève-étudiant-apprenti

## AIDE MOBILI'JEUNES

**Une aide au logement**

pour les apprentis du secteur privé non agricole.

**En savoir +** sur [www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune](http://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune)

## CARTE D'ETUDIANT DES METIERS

Elle permet des réductions : au restaurant universitaire, au cinéma, dans les transports, aux musées,...

Le centre de formation me la délivre dans le mois qui suit mon inscription.